



76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

ARRÊTÉ – 2023/09

OBJET : Arrêté portant composition du Comité Social Territorial de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.112-1 et L.211-1,

VU le Code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 5 avril 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires, et autant de suppléants,

VU l'arrêté n°2020/77 relatif à la désignation des membres du Comité Technique,

VU l'arrêté n°2020/78 relatif à la désignation des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail,

CONSIDERANT l'élection et la proclamation des résultats des représentants du Comité Technique le jeudi 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du Comité Social Territorial de Dieppe-Maritime s'établit comme suit :

- 5 représentants de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise, désignés par l'autorité territoriale ayant voix consultative (et autant de suppléants) :

Titulaires :

- Monsieur Patrick BOULIER, Président de Dieppe-Maritime ;
- Monsieur Alain MARATRAT, 12^{ème} Vice-Président de Dieppe-Maritime ;
- Monsieur François BOUDIER, Directeur Général des Services ;
- Monsieur Sébastien FORTOUL-LACOMME, Directeur Général Adjoint des Services ;
- Madame Nathalie RIFFAUD, Cheffe du services des Ressources Humaines.

Suppléant(e)s :

- Monsieur Frédéric WEISZ, 3^{ème} Vice-Président de Dieppe-Maritime ;
- Monsieur Antoine BRUMENT, Conseiller communautaire de Dieppe-Maritime ;
- Madame Mathilde PICOT, Directrice du Pôle Planification et Infrastructures ;
- Monsieur Nicolas GAILLET, Directeur du Pôle Transition Ecologique et Qualité de Vie ;
- Monsieur Christophe HUCHER, Responsable des Ressources Humaines.

- 5 représentants du personnel issus des élections ayant voix délibérative (et autant de suppléants) :

Syndicat CGT

Titulaires :

- Monsieur Guillaume PENNIER,
- Madame Anaïs VESPIER
- Monsieur Yann BELLEC,
- Madame Nora HAMIDANE,

Suppléant(e)s :

- Monsieur Manfred FORTIN,
- Madame Marlène VAN AS,
- Monsieur John BEAUPERE,
- Madame Amélie LEJEUNE,

Syndicat UTDM

Titulaire :

- Madame Valérie GAYET HARDY,

Suppléant :

- Monsieur Grégory DUGUE.

Article 2 : Le présent arrêté, inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, est adressé à :

- Monsieur le Préfet,
- Les intéressés pour notification.



Fait à Dieppe, le

14 MARS 2023

Le Président

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le **14 MARS 2023**

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230314-2023-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023